

**COMPTE RENDU DU CONSEIL de QUARTIER**  
**Cœurs de ville – Centre ville**  
**DU 2 mars 2011 à l'antenne de secteur Gaston Lauriau**

Point sur la mise en place, le fonctionnement et les modes d'action du conseil de quartier « Cœurs de ville » - Réunion du collectif

Sylvie Baste propose de revenir sur le cadre légal et les principes qui fondent la création des conseils de quartier. Elle distribue un document reprenant les informations essentielles concernant la loi de proximité visant à encourager la participation des habitants au débat public grâce à la mise en place de conseils de quartier notamment mais aussi en mettant en relief le bénéfice de l'association élus, habitants, professionnels, représentants associatifs dans le processus d'élaboration des décisions locales.

La loi pose un cadre large qui laisse (comme c'est précisé dans la note explicative qui sera présenté en conseil municipal) les municipalités définir les modalités de mise en œuvre.

A Montreuil, les conseils de quartier fonctionnent d'une manière autonome (et le revendiquent depuis longtemps) mais à la base de la création du conseil de quartier la mobilisation des habitants doit être manifeste ainsi que leur volonté de s'organiser pour remplir les missions du conseil de quartier.

La liste des membres du collectif et les premières réunions de celui-ci ont permis de poser ce socle.

Un nom a été choisi, des groupes de travail envisagés, des problématiques repérées.

Des habitants demandent comment le conseil de quartier doit s'organiser concrètement et déplore le manque de traces des différentes discussions.

Sylvie Baste rappelle que tous les comptes-rendus ont été diffusés hormis celui du 9 février (faute de temps) qui doit juste être mis en forme. Elle se propose de renvoyer l'ensemble (rédigée par la personne qui s'est chargée de l'animation jusqu'à présent et par elle-même) des comptes-rendus au collectif afin de faciliter la lecture des informations et la lisibilité sur le travail effectué.

Une participante apporte son expérience du conseil de quartier La Noue – Clos Français. Un président de séance est désigné à chaque réunion ainsi qu'un secrétaire auquel il est dicté le compte-rendu au fur et à mesure que les décisions sont prises. Elle indique qu'il ne vaut mieux pas limiter, en nombre, le collectif car des personnes ressources sont nécessaires.

L'animatrice du collectif précise que le collectif a fonctionné correctement sous une autre forme. Elle s'est portée volontaire pour être secrétaire au début, animer des réunions et a fait au mieux pour faire circuler l'information avec le soutien de Sylvie Baste en attendant que le relais soit pris et les tâches davantage partagées.

La question de la circulation de l'information par mails est largement abordée. Les craintes liées aux éventuelles récupérations commerciales ou malveillantes de mails sont évoquées mais il est décidé que les membres du collectif entre eux peuvent échanger sans utiliser la fonction « copie cachée ».

Sylvie Baste enverra la liste des membres et la mailing liste aux membres du collectif qui décident d'arrêter la liste présentée à cette réunion pour la procédure de validation en conseil municipal.

Un habitant souhaiterait que les décisions soient prises par consensus. Les décisions par la majorité ne correspondraient pas à l'esprit d'un tel collectif. Il est approuvé.

Un jour fixe de réunion du collectif dans le mois est choisi : le premier mardi du mois de 20h30 à 22h30 à l'antenne Gaston Lauriau. Les prochaines réunions auront donc lieu le 5 avril et le 3 mai.

Une date de réunion plénière ayant pour thème la mise en place du conseil de quartier est également déterminée : le mardi 17 mai (salle Franklin ou Pablo Picasso). Le lien sera fait avec le repas de quartier.

Les techniciens municipaux (Jérôme Pillon ou Sylvie Baste) seront présents à ces différentes réunions pour accompagner le futur conseil de quartier par un soutien logistique et la proposition de ressources nécessaires à la mise en place d'actions.

Ordre du jour de la prochaine réunion :

- Finalisation du fonctionnement du conseil de quartier
- Préparation de la plénière
- Compte-rendu de la réunion du 8 mars sur l'îlot de l'Eglise
- Constitution de commissions

**Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.**